



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-025 **AJOURNÉE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 8 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi 8 mars à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 03/03/2022

Date d'affichage 03/03/2022

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Procurations : 2

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAI, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés : Monsieur Julien MOREAU a donné son pouvoir à Madame Béatrice GUEGAN, Madame Véronique BOISARD a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAI.

Était absent non excusé : néant.

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Nicolas GAZENGEL a été élu secrétaire de séance.

DEVIS TRAVAUX VOIRIE 2022

Rapporteur : Pascal LIVENAI

Présentation de la décision

Comme chaque année, des travaux d'entretien et d'amélioration de la voirie sont à prévoir, plusieurs lieux sont à l'étude :

- 1- Crottier : effacement 560 m² / enrobé vu le passage intensif de gros véhicules
- 2- Beaulieu/Montjean : effacement 310 m² bicouche
- 3- Carrefour Guéhardière/Brianterie : effacement 1500 m²
- 4- Rondière : renforcement 250 m² voir bordure
- 5- Entrée Chevalerie : buse bouchée 200 m²
- 6- Portail Lèzerie : buse bouchée 100 m²
- 7- Point à temps : environ 50 tonnes

Envoyé en préfecture le 11/03/2022

Reçu en préfecture le 11/03/2022

Affiché le 08/03/2022

SLOW

ID : 053-215300260-20220308-2022_025-DE

Plusieurs devis ont été réalisés :

	PIGEON TP	ELB	CHAZÉ TP
Travaux de voirie	42908.23 TTC	61711.20 € TTC	85923.77 € TTC

Compte tenu des écarts de prix importants entre les entreprises, la commission voirie va se réunir pour les étudier.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajourner cette délibération.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 8 mars 2022.

Le Maire, Anthony ROULLIER

